

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### Délibération N° RTM/2021-29.11//018

#### Accueil d'alternants en contrat de professionnalisation au sein de la Régie des Transports de Martinique



**CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**  
Séance du 31/08/2021  
à 10H00  
Salle 45

Date de la convocation :  
2021

Date d'envoi :  
2021

Administrateurs en exercice :	7
Administrateurs présents :	5
- Dont représentés :	1
Administrateurs absents :	2
Suffrages exprimés	
Vote : - Pour :	5
- Contre :	0
- Abstentions :	0

Le 29 novembre 2021 à 10H00, le Conseil d'Administration de la Régie des Transports de Martinique s'est réuni sur son site d'exploitation au Centre Technique de Transport, rue Ferrements, ZAC de la Trompeuse BP 90971, 97246 FORT DE FRANCE CEDEX, selon les dispositions de ses statuts.

#### Présents :

##### **Pour MARTINIQUE TRANSPORT :**

- Monsieur Jean-Claude DUVERGER
- Madame Chantal MAIGNAN
- Monsieur Olivier MARIE-REINE
- Monsieur José MIRANDE

##### **Pour les membres du Comité Social Economique de la RTM :**

- Monsieur Alex MARIE-CELINE
- Monsieur Miguel GUACIDE

#### Absents ayant donné pouvoir :

- Monsieur Didier LAGUERRE

#### Absents excusés :

##### **Pour MARTINIQUE TRANSPORT :**

- Monsieur Louis BOUTRIN
- Monsieur Johnny HAJJAR

#### Assistaient également au Conseil d'Administration :

- Des membres de l'administration de la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE

Préfecture Martinique  
Contrôle de légalité  
REÇU LE

09 DEC. 2021

## Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 1801-1, L. 1221-3 et suivants et R. 1221-1 et suivants ;

Vu la délibération n°20-30.01/002 du Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT en date du 30 janvier 2020 portant création d'une régie de transport et adoption des statuts correspondants ;

Vu la délibération n°21-04.08/039 du Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT en date du 04 août 2021 portant désignation des représentant élus siégeant au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Industriel et Commercial Régie des Transports de Martinique ;

Vu la délibération de MARTINIQUE TRANSPORT n° 20-24.09/037 du 24 septembre 2020 portant approbation des statuts modifiés de la Régie des Transports de Martinique et les statuts correspondants ;

Vu la circulaire de la Direction Générale à l'Emploi et à la Formation du 19 juillet 20212,

Considérant que la RTM souhaite contribuer à la formation et à l'insertion professionnelle des salariés de demain notamment du fait du contexte sanitaire lié à l'épidémie du COVID-19 ;

Sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Régie des Transports de Martinique,

### ADOpte LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :

**Article 1 :** Le Conseil d'Administration décide d'autoriser la Régie des Transports de Martinique à accueillir des alternants en contrat de professionnalisation dans la limite de 5 simultanément.

**Article 2 :** Le Conseil d'Administration donne mandat au Directeur Général pour prendre toute mesure et signer tout acte et document en vue de l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :** La présente délibération du Conseil d'Administration, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, sera publiée dans le Recueil des Actes Administratifs de l'établissement.



Régie • Transports • Martinique

**Article 4 :** La présente délibération du Conseil d'Administration entre en vigueur dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat.

**Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres, avec cinq (5) voix pour, en sa séance du 29 novembre 2021.**

**Pour extrait certifié conforme,  
Fort-de-France, le 02 décembre 2021**

**Le Président du Conseil  
d'Administration de la Régie des  
Transports de Martinique**

**Jean Claude DUVERGER**

**Jean-Claude DUVERGER**  
Président  
Régie des Transports de Martinique

Préfecture Martinique  
Contrôle de légalité  
REÇU LE  
**09 DEC. 2021**